

D é c i s i o n 2 0 1 7 - 0 9

OBJET : CONVENTION MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE DE CHEVREUSE ET LA CCHVC

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) ;

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P),

Vu les articles L.2122-22-5 et L5211-4-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au louage de choses et au rôle des EPCI ;

Vu la réponse ministérielle du 31/03/11 à la question écrite n° 13985 du 17 juin 2010 qui définit le louage de chose par référence à l'article 1709 du Code civil : « un contrat par lequel l'une des parties s'oblige à faire jouir l'autre d'une chose pendant un certain temps, et moyennant un certain prix que celle-ci s'oblige de lui payer. » ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse ;

Vu la délibération 2017.10.07 du 3 octobre 2017, donnant pouvoir de délégation au Président ;

Vu la délibération n°2017-67 du 21 décembre 2017 de la ville de Chevreuse validant cette convention ;

D E C I D E

Article 1 :

De signer la convention de mise à disposition du local communal situé à l'étage du Syndicat d'initiative, 3 rue de l'église, au profit de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse et fixation du montant de la refacturation

Article 2 :

La présente convention est conclue à compter de sa signature et sera automatiquement renouvelée le 31 décembre de chaque année sauf en cas de résiliation notifiée en bonne et due forme.

Article 3 :

Conformément à la convention, la collectivité participera aux charges liées à l'utilisation du bâtiment s'établissant à 3 000 € annuels pour les 25 m² correspondant aux charges d'eau, d'électricité, de petit matériel et de maintenance.

Les crédits seront inscrits au budget de chaque année pendant la durée totale de la convention à l'imputation 6132 « Locations immobilières ».

Fait à Dampierre-en-Yvelines, le 22 décembre 2017,

Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de l'envoi en Sous-Préfecture.

Jacques PELLETIER,



Président

Pour nous écrire : CCHVC – Chemin des Regains – 78460 CHEVREUSE

9, Grande Rue – 78720 Dampierre-en-Yvelines – Tél. : 01 30 52 83 83 – Fax : 01 30 52 91 17 – Mail : cchvc78@orange.fr

SIRET : 200 033 173 00028 – Code APE : 84.11Z